



## REGLEMENT ET CHALLENGE REGIONNAL ECOLE DE VELO 2022

### ROUTE

*Sylviane LENGLIN (62) ? (59) ? (02) ? (60) ? (80)*

#### ARTICLE 1 :

Le Challenge qui récompensera les jeunes de l'école de vélo (moustique à benjamins) licenciés FSGT sur la saison route 2022

Pour l'école de vélo, le premier de chaque catégorie, y compris les premières Féminines par catégorie se verront remettre le challenge aux points avec un maillot distinctif. Les points seront attribués comme pour les adultes.

Le challenge sera pris en compte de la première épreuve à la dernière du calendrier championnat régional compris.

#### ARTICLE 2 :

Le challenge école de vélo débute dès la première sur route 2022, et se terminera en fin de saison routière.

Seules seront prises en compte les épreuves disputées le Dimanche ou le samedi s'il n'y a pas d'épreuves le dimanche.

Un champion régional ou national, ne pourra porter le maillot de challenge, priorité au maillot de valeur. Il aura sa récompense de vainqueur du challenge mais ce sera son dauphin qui le portera.

#### ARTICLE 3 :

Les points seront acquis suivant le barème suivant :

- 1er : 20 points
- 2eme : 17 points
- 3eme : 14 points
- 4eme : 11 points
- 5eme : 8 points Etc. ...

Les coureurs qui abandonnent en cours d'épreuve ne marqueront pas point.

#### ARTICLE 4 :

En cas d'ex-aequo au classement final, sera déclaré vainqueur celui qui aura le plus grand nombre de

victoires sur l'ensemble des épreuves garçons comme filles.

#### **ARTICLE 5 :**

Les classements seront remis à jour à la fin de chaque épreuve du dimanche

#### **ARTICLE 6 :**

Le port du casque rigide est obligatoire ainsi que les gants et les embouts de guidon, sont obligatoire sous peine d'être disqualifié ou de ne pas prendre le départ si celui-ci a déjà été averti le blocage du dérailleur avant ou arrière sera interdit. Il est interdit de lever les bras à l'arrivée. Les bidons sont interdits pour les écoles de vélo au départ des courses sauf autorisation des commissaires et des responsables.

**Pour les épreuves moustiques, poussins, pupilles, et benjamins, les parents ne seront plus autorisés à suivre pendant la course . Les poussettes et tirages sont interdits sous peine de déclassement immédiat sur l'épreuve.**

#### **ARTICLE 7 :**

Toutes réclamations concernant les classements ou autres se feront par mail à la sous-commission de la CRAV : [fsgthdf59@gmail.com](mailto:fsgthdf59@gmail.com)

#### **ARTICLE 8 :**

Par respect envers les personnes qui s'investissent dans ce challenge, tout coureur qui sera absent à la remise du challenge sera exclu du classement au bénéfice de son suivant. Aucun lot ne sera remis à une personne non présente le jour de la remise des prix. Chaque enfant devra lui-même signer la feuille d'émargement.

#### **ARTICLE 9 :**

#### **Championnat des écoles de vélos :**

Il y aura un maillot au 1er de chaque catégorie garçon et fille. Le quota pour prétendre au podium pour le championnat régional 2022 est de 4 épreuves dans la saison en cours. Pour valider son titre régional un quota de 4 courses sera demandé après le championnat régional si non le coureur sera déchu de son titre. Le championnat Régional sera dispute sur 3 épreuves aux points, comme sur le championnat national école de vélo avec un jeu d'adresse aux points, un 100 m départ arrêté au point et la course en ligne aux points. En cas de coureur Ex-aquo , le jeu d'adresse déterminera le vainqueur.

**Le prix de l'engagement sera de 4€ pour les licencié FSGT et de 4€ les PO et autre licence**

#### **ARTICLE 10**

**Les enfants ne sont pas autorisés à faire 2 courses le même jour ni à courir 2 jours de suite.**

Pour les enfants qui participent à 2 épreuves le même jour dans deux fédérations différentes seront sanctionnés par des suspensions de courses. Les points du challenge ne seront pas comptabilisés et la course faite en FSGT ne sera pas retenu pour les quotas du championnat

## **ARTICLE 11**

Le coureur qui gagnera le titre champion régional ou national portera son maillot à chaque épreuve sous peine de sanction, mais celui qui gagne le challenge ne pourra porter **(priorité au maillot challenge criterium national ou régional)** il sera remis à son dauphin.

## **ARTICLE 12**

Pour les écoles de vélo les jeunes qui ont une licence autre que la FSGT, pourront participer à toutes les épreuves du calendrier sans quotas en présentant leurs licences respectives et pour ceux qui n'ont pas de licence, une autorisation parentale sera demandée. Ils seront considérés comme des coureurs PO, ils ne pourront pas concourir pour le challenge et le championnat régional. Le prix de l'engagement sera de 4€ pour les PO et de 3€ pour un jeune avec licence FSGT. **{Les licences dites PO, UFOLEP, FFC, jeune de village le tarif et de 4€}**

Appellation officielle	Age	Année de naissance	Développement Braquet MAXI	Distance Maxi	Nombre de participations autorisées
Moustiques	5 - 6 ans dans l'année		5,60 m (42 x 16 si roues de 700)	0,8 km (3 mn)	<b>1 épreuve maximum par semaine</b> Lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine, les jeunes peuvent courir à condition que ce jour férié ne précède pas ou ne suive pas un autre jour de
Poussins	7 - 8 ans dans l'année			3 km (6 mn)	
Pupilles	9 - 10 ans dans l'année			5 km (10 mn)	
Benjamins	11 - 12 ans dans l'année		6,40 m (42 x 14 si roues de 700)	10 km (20 mn)	